

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 2

Artikel: L'activité du comité de l'Union syndicale en 1927
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4^o suppléments aux salaires réguliers et différentes modes de rémunération;

5^o déductions pour l'assurance, les amendes, etc., revenus bruts et revenus nets.

b) Les enquêtes-statistiques sont malheureusement liées à des questions auxquelles l'on ne répond pas toujours si facilement. Le recensement officiel de la population auquel il est procédé tous les dix ans se heurte déjà, bien qu'il n'y ait aucun secret à révéler ici, à la méfiance et à des refus. « La curiosité est rarement bienveillante. » Qu'en sera-t-il donc lorsqu'il s'agira de s'adresser à différentes classes de salariés pour connaître le contenu du *sachet de paye*, c'est-à-dire de pénétrer dans le domaine des secrets. Cela n'ira certainement pas sans difficulté. Les obstacles d'ordre psychologique s'accumuleront en un mur infranchissable, qui sera encore plus difficile à renverser que la Grande Muraille chinoise pour les Mongols. On a peur du fisc, des collègues et même de la femme et surtout des secrétaires de sa propre organisation qui doivent élaborer cette statistique. *En réalité, ces fantômes n'existent pas du tout*, mais ceux que l'on s'imagine sont souvent plus puissants que les véritables. Par un travail d'éducation intensif et continu, il faudra donc détruire les légendes que l'on rencontre à l'égard de l'idée d'une statistique sur les salaires. Nous sommes donc placés devant l'alternative: ou bien l'on reconnaît la nécessité d'une telle statistique et l'on consent à répondre aux questions posées, ou bien l'on craint les préjugés qui règnent parmi la classe ouvrière à l'égard d'une enquête sur les salaires et l'on y renonce complètement. Si c'est cette dernière solution qui l'emporte, l'on ne devra alors pas se plaindre si, en cas de grève, de négociations devant les tribunaux d'arbitrage, etc., les *statistiques sur les salaires des patrons* servent de base à toutes les décisions et si c'est elles qui forment également l'opinion publique dans une large mesure. Car le moyen d'obtenir une statistique sur les salaires *sans* indications de salaire n'est pas encore trouvé. Que l'on choisisse donc!

L'activité du comité de l'Union syndicale en 1927.

Le programme de 1927 correspondait exactement à celui de l'année précédente, avec l'organisation du congrès syndical en plus. L'activité peut se résumer comme suit:

Statistique syndicale. Le rapport sur les fédérations syndicales en 1926 a été publié en supplément de la *Revue syndicale*. Celle-ci paraissant en un format nouveau, il fallut modifier la disposition de certains tableaux.

D'autres travaux furent publiés, notamment une statistique sur l'état des organisations syndicales en Suisse, parue dans le fascicule 1 de la *Revue*.

Rédaction de la « Revue syndicale » et de la « Gewerkschaftliche Rundschau ». Notre organe de publicité fut transformé conformément aux décisions prises, le petit journal est devenu un périodique paraissant sous forme de brochure. La rédaction de l'organe allemand a été remise au Dr Max Weber et celle en français continue à être dirigée par Ch. Schürch. Les deux organes sont également au service de la Centrale d'éducation ouvrière. Plus que par le passé, nos organes de publicité s'occuperont de problèmes économiques et sociaux. Des questions d'actualité seront traitées en un seul numéro qui leur sera spécialement destiné. C'est ainsi que le numéro 2 fut consacré au centenaire du grand pédagogue et sociologue Pestalozzi, le fascicule 5 à des questions économiques internationales, les numéros 6 et 10 à l'éducation ouvrière, le numéro 7 au mouvement international, le numéro 9 au Congrès syndical et le numéro 12 au problème de la rationalisation. Pour documenter les militants, des problèmes seront traités d'une façon aussi concentrée que possible. Déjà maintenant, les documents statistiques sont remis aux secrétariats en feuillets séparés.

Pour répandre la *Revue syndicale* dans un cercle étendu des milieux ouvriers, l'abonnement en a été fixé à fr. 3.— pour les membres d'une organisation ouvrière (port compris).

La correspondance syndicale a été envoyée régulièrement à la presse ouvrière.

Politique sociale. Une conférence réunissait le 15 mars au Palais fédéral les représentants des caisses syndicales avec la direction de l'Office fédéral du travail, pour discuter de la pratique suivie par les caisses et envisager des propositions de révision de l'ordonnance d'application. Il fut reconnu qu'il était préférable de trancher les différents cas dans le sens de la loi et de trouver une solution pratique plutôt que de trop vouloir réglementer. Bien des questions se sont éclaircies au cours des deux ans d'application de la loi actuelle et les litiges se font de plus en plus rares. L'on fut d'accord pour convenir que le meilleur moyen d'arriver à une interprétation uniforme était de se réunir de temps à autre en conférence avec l'Office fédéral du travail.

La proposition de centraliser les caisses syndicales de chômage s'est révélée à l'examen comme irréalisable. Notre opinion à ce sujet a été exprimée dans le rapport du Comité syndical pour 1924—1927.

Le Comité syndical s'est occupé à plusieurs reprises de questions soumises aux conférences internationales du travail ou provenant de l'Office fédéral du travail. Il s'agit des salaires minima dans l'industrie à domicile, le problème des allocations familiales, l'interdiction de la céruse, la suppression du travail de nuit dans la boulangerie et l'assurance-accident. Une attention soutenue fut consacrée à la ratification de la convention de Washington sur la semaine de 48 heures. La résistance des patrons et des autorités se continua.

Le projet de loi soumis à l'Office fédéral du travail par l'Union Helvétia sur le repos hebdomadaire fut approuvé. Le comité de l'U.S.S. décida de laisser à la Fédération des Sociétés suisses d'employés la priorité dans cette question tout en l'appuyant.

Une enquête fut nécessaire pour établir la situation légale dans les autorisations accordées pour l'entrée en Suisse d'ouvriers saisonniers.

Il résulte des rapports des représentants ouvriers dans la Commission fédérale des fabriques que le système en vigueur pour les autorisations de prolonger la durée du travail, en application de l'article 41, ne s'est pas encore modifié. Le comité syndical a prévu un examen particulier de cette question. Il n'a pas été possible de le faire en 1927.

La protection des apprentis a retenu l'attention du Comité, de la Commission syndicale et du Congrès à Interlaken. Il s'agit là d'une question très diverse et difficile pour l'activité syndicale, pourtant on ose espérer que les dé-marches engagées auront une issue satisfaisante.

Economie. Un programme fut établi pour la Conférence économique internationale. Le Comité syndical fut représenté à cette conférence par une personne qualifiée. Le résultat en fut communiqué à la presse et dans des conférences. Il s'agit là sans aucun doute d'une activité à longue échéance.

Les propositions faites en 1926 au Conseil fédéral concernant l'extension de la statistique économique furent discutées en une conférence avec le département de l'économie publique en novembre 1927. Le département présenta un programme tenant compte de nos revendications.

Il a été répondu favorablement à une demande du département de l'économie publique concernant l'ordonnance sur les soumissions du 4 mars 1924.

L'activité de la Commission fédérale de statistique donna l'occasion de prendre position sur plusieurs questions, telles que la statistique des grèves, les loyers, les salaires, la production, les contrats collectifs, le recensement des entreprises et le recensement de la population, ainsi que l'index sur les prix de gros.

Une enquête sur les institutions de bienfaisance, la formation professionnelle et autres institutions dans les entreprises industrielles ne rencontra pas partout l'intérêt souhaité. Le résultat en fut communiqué dans le fascicule 1 de la *Revue syndicale*.

La communauté de travail pour la protection des locataires a continué son activité au milieu de difficultés accrues, parce que la documentation lui parvient difficilement et que l'intérêt pour la question dépend avant tout de la conjoncture momentanée du marché des logements. Une nouvelle requête adressée aux autorités fédérales demandait l'accélération d'une législation sur la matière.

Le Comité syndical fut représenté par deux membres au «parlement du blé».

La question de la rationalisation, si actuelle, a été étudiée; un cours est prévu pour ce printemps à l'intention des fonctionnaires de nos organisations.

Un préavis a été transmis au département fédéral des finances sur la demande qu'il en a reçue de la Société des Nations concernant les doubles perceptions d'impôts.

Les débats parlementaires au sujet du statut du personnel fédéral se sont terminés au cours de l'année du rapport. Après que toutes les organisations se furent prononcées contre le référendum, l'U.S.S. appuya cette décision.

Mouvement de concentration dans les fédérations. Le projet d'instituer une caisse d'invalidité, vieillesse et survivants a été mis ad-acta. Les raisons en sont données dans le rapport 1924—1927 présenté à Interlaken.

Le conflit entre le cartel syndical d'Olten et la section de la F.O.M.H. d'Olten occupa à nouveau le comité sans amener d'entente.

La participation à un comité anti-fasciste fut repoussée.

Des statuts-types furent établis pour les cartels syndicaux pour préciser la position de ces organisations à l'égard de l'Union syndicale suisse. Les cartels qui s'en inspirent s'épargnent d'inutiles efforts, ainsi qu'au comité de l'Union syndicale.

Pour remplacer le cartel syndical de Bâle-ville exclu par le Congrès d'Interlaken, il fallut en créer un nouveau.

Mouvements. Le conflit Offset s'est enfin terminé en 1927, à la suite de pourparlers engagés directement par les fédérations intéressées.

A la demande des organisations intéressées, le comité syndical s'est occupé de mouvements concernant la F. du C. T. A. et des brodeurs à la main. Pour le dernier cas, une collecte fut faite auprès des fédérations.

Une enquête faite sur les dispositions légales protectrices des chauffeurs de camions-automobiles, fit constater que ces employés étaient on ne peut plus exploités. Il faudra tenter de faire établir partout dans les cantons des dispositions légales minima de protection.

Une commission spéciale a été instituée pour examiner l'organisation des manifestations du 1^{er} mai. Le résultat de ses délibérations a été transmis aux fédérations et aux cartels syndicaux après que le Comité syndical l'eût approuvé.

Le Comité syndical s'occupa aussi de la question de la propagande. Les fédérations et les cartels en furent également informés par une circulaire.

L'affiliation à l'U. S. S. fut repoussée une fois de plus par l'assemblée des délégués des fonctionnaires postaux. Il en fut de même des douaniers qui en une deuxième votation et sur une très forte pression de la Direction générale des douanes se prononcèrent contre l'adhésion, après l'avoir adoptée en une première votation générale (Monsieur Bolle, l'auteur de la fameuse motion, n'a pas levé un doigt en cette circonstance!)

Relations avec d'autres organisations. Le Congrès syndical international a eu lieu à Paris au mois d'août. Un rapport a paru dans la *Revue*. La plupart de nos propositions furent adoptées.

Il fut possible de mener à chef les pourparlers concernant nos relations avec la Fédération des sociétés suisses d'employés. L'entente ne comprend, il est vrai, qu'une codification de ce qui a été pratiqué jusqu'ici dans divers cas.

Nos relations avec l'U. S. C. donne toujours lieu à de nouvelles discussions, parce que l'entente de 1926 ne donne pas satisfaction. La conférence de Lucerne, du 28 août 1927, et l'adoption par le congrès d'Interlaken des lignes directrices proposées à Lucerne, ont un peu éclairci la situation. Les deux intéressés ont tout avantage à établir de bonnes relations. Avec de la bonne volonté, il est possible de surmonter bien des difficultés, surtout sur des questions qui ne mettent pas, pour l'un et l'autre, leur existence en jeu.

Un événement important fut la création de la Banque des coopératives et des syndicats. Presque toutes les fédérations y participèrent. L'activité de cette banque a commencé le 1^{er} janvier 1928.

Le secrétaire allemand de la centrale syndicale ayant donné sa démission, son travail fut repris par le secrétariat de l'Union syndicale et confié au camarade Weber.

La Commission contre la guerre, constituée en commun par le parti socialiste et l'Union syndicale, fut dissoute. Les pourparlers ayant démontré que des divergences de principe excluaient tout travail pratique.

Histoire de l'Union syndicale. Les collaborateurs ont été désignés pour la rédaction de cet ouvrage qui doit paraître en 1930.

Congrès syndical d'Interlaken. La publication d'un procès-verbal nous dispense d'en parler ici.

Autres questions. Le comité syndical s'est en outre occupé de la Librairie coopérative de Zurich, de la coopérative des sculpteurs de l'Oberland bernois, de l'organisation de la jeunesse, de l'assurance des employés, de notre position au sujet du fascisme, des manifestations Sacco-Vanzetti, de l'introduction d'une langue internationale auxiliaire, de l'exposition du travail féminin, des nomina-

tions à la Commission des fabriques, des subventions. Il a été en outre décidé de faire une nouvelle édition du commentaire du Code des obligations d'Otto Lang. A la fin de l'année, il fut possible de remettre définitivement au sculpteur Kissling, l'exécution du monument Greulich. *Le Comité de l'Union syndicale.*

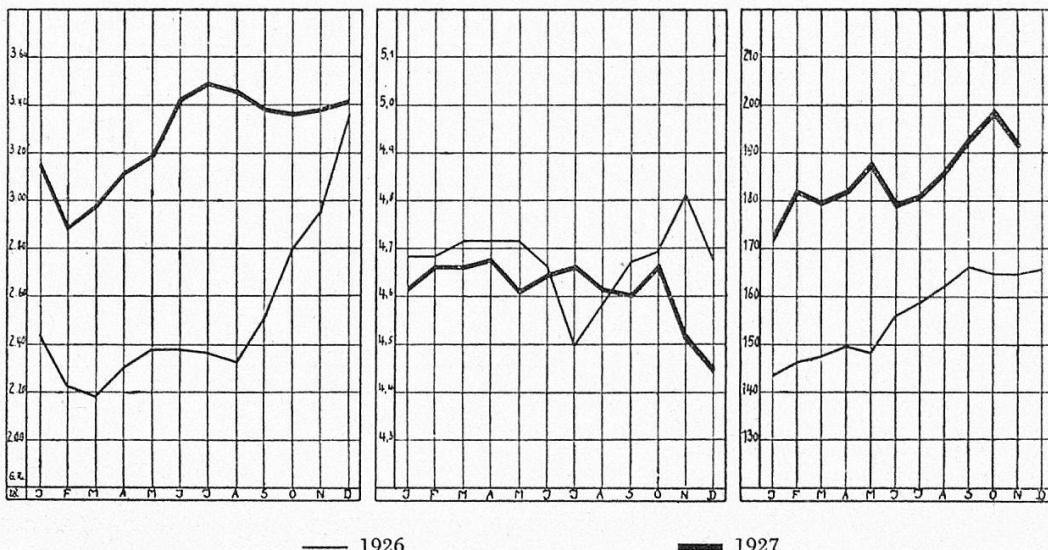
Economie.

La conjoncture pendant le dernier trimestre 1927.

Les chiffres de la conjoncture du dernier trimestre 1927 sont également plus favorables que ceux de l'année précédente. Cependant, l'amélioration ne s'est pas poursuivie à la même allure que pendant le troisième trimestre. Une accalmie saisonnière du degré d'occupation ne put être évitée; en outre, l'influence de l'étranger, surtout l'arrêt de l'essor économique en Allemagne, se fit également sentir par dessus les frontières de notre pays.

La tension du *marché de l'argent* s'est quelque peu relâchée. Une hausse du taux de l'escompte n'entre pas en considération pour le moment, parce que le taux de l'intérêt est aussi en baisse à l'étranger. Depuis Nouvel an, la Suède et la France ont introduit un taux d'escompte officiel de 3½ %; jusqu'à maintenant, ce taux n'était en vigueur qu'en Suisse dans toute l'Europe. Cet allégement sur le marché financier international se répercuta également sur notre *marché de capitaux* à long terme. Les cours des obligations ont monté tout à coup vers la fin de l'année, en d'autres termes: le taux de l'intérêt a baissé. Le rendement des obligations des Chemins de fer fédéraux exprimé par la courbe du tableau ci-après est descendu à 4,45 % en décembre, ce qui n'avait plus été le cas depuis quelques années.

Taux de l'escompte privé Taux des obligations
(rendement des obligations à 3½ %) Index des actions
des C. F. F., Série A-K



La hausse des *cours des actions* s'est poursuivie en octobre jusqu'à 198,2 % (actions industrielles 235,9 %) de la valeur nominale (index Lorenz). Le recul des cours dans les grandes Bourses de l'étranger que nous avons déjà signalé dans notre dernier aperçu trimestriel, fit descendre l'index en novembre à 191,8 (actions industrielles 232,0). En décembre, il s'ensuivit un rétablissement complet, et en janvier la plupart des cours élevés du mois d'octobre sont